



Lutte contre les violences sexuelles et sexistes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE:

Le MAA s'engage dans une démarche de double labellisation

- Diversité
- Égalité entre les femmes et les hommes

Ces labels sont délivrés par l'AFNOR à l'issue d'un audit. Ils attestent d'un engagement mais aussi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.

Un des axes forts du plan d'actions du MAA est la communication, la sensibilisation et la formation des agents.

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes, s'intègre entièrement dans cet engagement.

OBJECTIFS:

UN MODULE SPÉCIFIQUE

- Comprendre ce qu'est le harcèlement sexuel et savoir l'identifier.
- Appréhender le cadre légal et les risques disciplinaires et pénaux encourus.
- Prévenir et gérer des situations de harcèlement sexuel.
- Réagir de façon adéquate à une situation de harcèlement sexuel.
-

PUBLIC CONCERNE:

Sessions encadrants; sessions Agents RH, Sessions tout agent, Sessions spéciales : Représentants du personnel, AS, ISST

CONTENU PROPOSE:

- Les formes de violences sexistes et sexuelles
- Prévention et intervention:
 - La sécurité au travail
 - Prévenir, anticiper et désamorcer la violence et le harcèlement sexuel
 - Repérer une situation de violences
- Les réponses disciplinaires et juridiques
- L'accompagnement de l'agent victime
- Le rôle de la médecine du travail et des assistants de service social.

INTERVENANTS:

Prestataire spécialisé

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:

2 semaines avant la formation

Date :

Voir les **dates** sur le [site de l'INFOMA](#)

DURÉE:

1 jour (1 jour ou 2 demi-journées)

LIEU:

Distanciel ou présentiel en AC (Paris ou Toulouse)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM:

12 en classe virtuelle ou 15 en présentiel

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE:

Delphine Lasne : SG / SRH/ BFCDC

Cécile Sozet : INFOMA cecile.sozet@agriculture.gouv.fr 04 87 25 97 21

RESPONSABLE ADMINISTRATIF:

Béatrice Antoine : INFOMA beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr 03 83 49 94 12

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

242€ - Exonération des frais d'inscription pour les agents :

- du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs),
- du MTES (y compris établissements publics rattachés)
- et des autres ministères.